

Commune : 24037

Bergerac

Numéro d'ordre du document d'arpentage

Document vérifié et numéroté le
A
Par

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)

Section 1 000CR
Feuille(s) : 01
Qualité du plan : régulier < 20/03/80
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 01/01/1970

(1) Rayez les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une acquisition (plan renouvelé par voie de titres à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre-expert, inspecteur, géomètre ou technicien référent du cadastrage, etc...).
(3) Précisez les noms et qualités des signataires si ce n'est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant, qualité de l'autorité compétente).

CERTIFICATION (Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piquetage ; effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 17/04/2025....par M. Charlie BAUDOUIN.....géomètre à BERGERAC.....

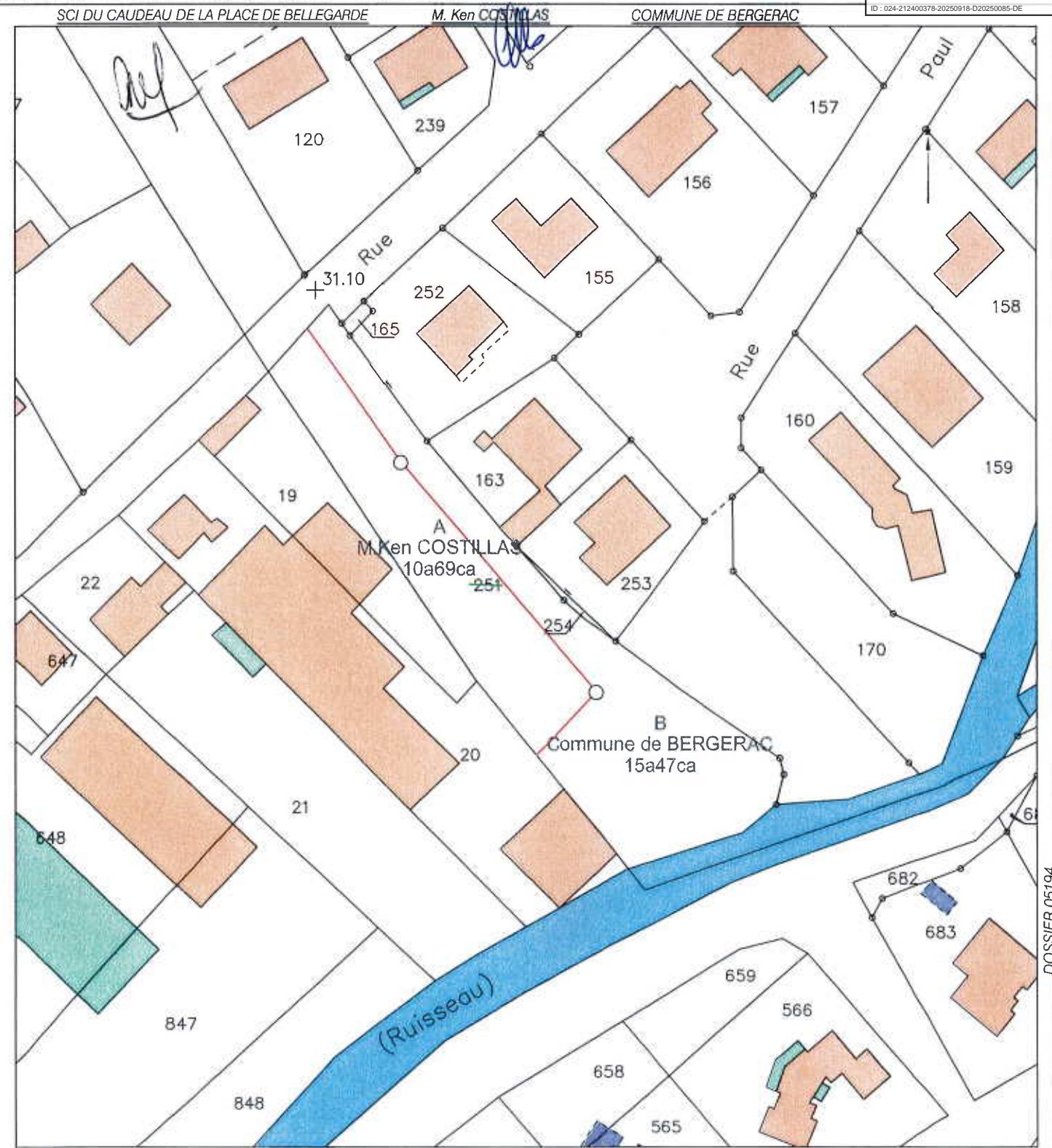
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A. BERGERAC....., le 25/04/2025.....



Document dressé par
Charlie BAUDOUIN.....
à BERGERAC.....
Date 25/04/2025.....
Signature :

Envoyé en préfecture le 22/09/2025
Reçu en préfecture le 22/09/2025
Publié le 22/09/2025
ID : 024-212400378-20250918-D20250085-DE
S'LOM



Commune : 24037

Bergerac

Numéro d'ordre du document d'arpentage

Document vérifié et numéroté le
A
Par

Section : 000CL
Feuille(s) : 01
Qualité du plan : régulier < 20/03/80
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 01/01/1970

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (D)

Envoyé en préfecture le 22/09/2025

Reçu en préfecture le 22/09/2025

Publié le 22/09/2025

ID : 024-212400378-20250918-D20250085-DE

91, rue Waldeck Rousseau

BP 733 - 24107 BERGERAC

Tél. 05 53 27 27 47

GEOSLOW
Géométrie Experts 24801

Document dressé par

Charlie BAUDOUIN

à BERGERAC

Date 25/04/2025

Signature :

CERTIFICATION (Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piétement : effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 17/04/2025....par M Charlie.BAUDOUIN....géomètre à BERGERAC....

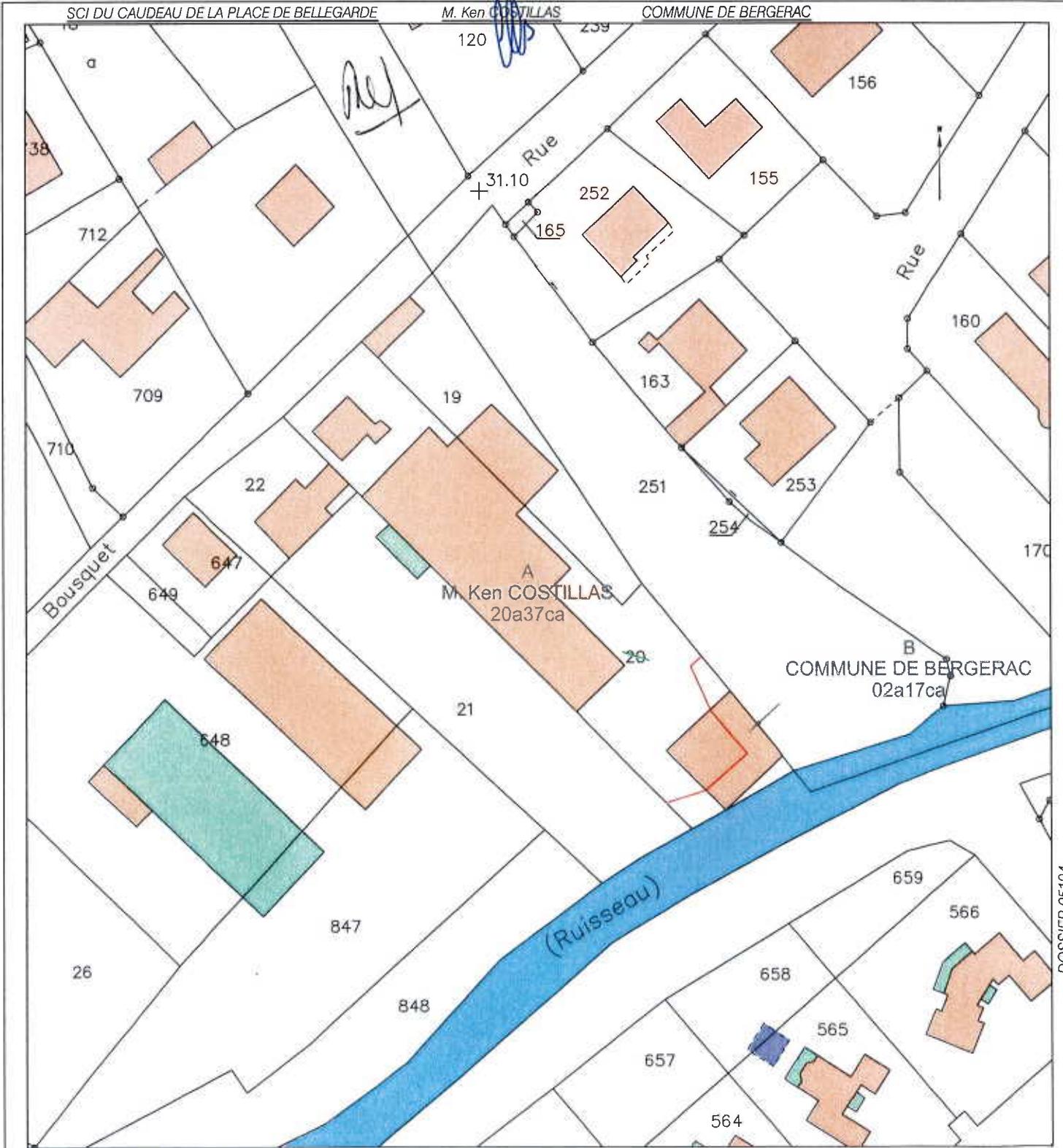
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A .BERGERAC..... , le 25/04/2025.....

(1) Rayez les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan renouvelé par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piétement.

(2) Qualité de la personne agrée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc ...).

(3) Préciser les noms et qualités du signataire si il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité expropriant).



Propriété de la S.C.I. du Caudeau
de la place Bellegarde

PLAN DE DIVISION ET DE BORNAGE

